



Procès-verbal du Conseil Municipal
De Saint-Haon-le-Châtel
Séance du 03 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Haon-le-Châtel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAGNAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13 **présents :** 8 **votants :** 9

Présents : MAGNAUD Gilbert, RICHARD Christian, FALZONE Fabrice, DUINAT Chloé, DESCOMBES Jean-Paul, LIABOEUF Claudine (arrivée à 18h30), SÉRAN Hubert, BASSOT Nadine

Absents excusés : DUSSUD Bruno, ALLIER Aurélien, PEROUX GUILLOD Gilliane, DULAC Nathalie, BARATHON Marion

Procuration : - de Nathalie DULAC à Nadine BASSOT.

Date de convocation du Conseil municipal : le vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire de séance : Nadine BASSOT

0 – Le procès-verbal du conseil municipal du 05 novembre 2025 est arrêté et approuvé par l’ensemble des membres du conseil municipal présents.

Par conséquent, le Maire et la secrétaire de séance signent le procès-verbal du conseil municipal du 05 novembre 2025.

0' – Information sur les commandes passées dans le cadre de la délégation depuis le Conseil Municipal du 05 novembre 2025

Gilbert MAGNAUD énumère les factures ci-dessous, leur montant ainsi que leur objet.

FACTURE	FOURNISSEUR PRESTATAIRE ENTREPRISE	OBJET	MONTANT EN € TTC
Facture	TD DISTRIBUTION	Carburants octobre 2025	103,55
Facture	API RESTAURATION	Repas livrés à la cantine + location four octobre 2025	1516,56
Facture	PAUL DISTRIBUTION SARL	Mat pr tx manuels ALP + petit mat pr mairie + inauguration biblio	36,89
Facture	ADVMI	Installation d'1 extincteur archives mairie + 2 extincteurs local 12 Place Verdun	294,24
Facture	COUTON DIDIER	10 étiquettes pr bornes à incendie	30,00
Facture	DEVELAY	Piles	4,29
Facture	COUTON DIDIER	Panneau de chantier castel des arts	48,00

Facture	ORANGE INTERNET	Tel et internet agence postale abo du 20-10- 25 au 19-11-25 et conso du 20-09-25 au 19-10-25	64,80
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage des vitres de l'école et de la salle Bel Air	250,80
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage mairie octobre 2025	300,00
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage WC publics octobre 2025	105,60
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage école et biblio octobre 2025	762,00
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage salle Bel Air octobre 2025	410,02
Facture	FRAICHET SARL	Nettoyage vitres mairie 10 octobre 2025	91,20
Facture	RELYENS SPS	Cot RELYENS SPS - Rémunérations - octobre 2025 - AFF-2025-14689	53,03
Facture	ROANNAIS TOURISME	Taxe séjour gîte Castel des Arts 3ème trimestre 2025	9,60
Facture	ROANNAIS TOURISME	Taxe séjour gîte St Eustache 3ème trimestre 2025	25,20
Facture	FARISSIER JEAN	Travaux bibliothèque	132,00
Facture	NMG INVESTISSEMENTS	Travaux bibliothèque	203,50
Facture	PEREIRA ET FILS SARL	Travaux bibliothèque	270,00
Facture	VIAL DAVID	Réhabilitation du Castel des Arts - Plâtrerie peinture	15164,70
Facture	VIAL DAVID	Réhabilitation du Castel des Arts - Sols	2858,72
Facture	GROUPEMENT D'ACHAT ET D'ENERGIE SIEL	Elec bat communaux abo 06- 07-25 au 05-09-25 et conso 05-07-25 au 05-09-25	2046,69
Facture	MAISON PATAY	1 bac gastro inox + 1 couvercle + 48 CAS + 14 coupelles + 24 GOB empilables + 24 saladiers	247,44
Facture	WURTH France	6 paires de gants + rubalise + 1 paire de chaussures Aymeric et Christian + 1 salopette Aymeric et Christian + 1 sweat Aymeric	440,72
Facture	LE PLAISIR VERT	12 vivaces fleurissement printemps	50,40
Facture	LE PLAISIR VERT	Fleurissement printemps école, mairie, ex salon coiffure, rue Grenette	444,52
Facture	HORLOGES PLAIRE	Maintenance paratonnerre 2025	60,00

Facture	HORLOGES PLAIRE	Maintenance annuelle 2025 3 cloches et horloge	213,77
Facture	GAEC DOMAINE DES ARDAILLONS	2 Magnum Treille en côte roannaise	50,00
Facture	LE PLAISIR VERT	Arbre Ginkgo retraite Joëlle LAPENDERY	55,00
Facture	SEDI	Code électoral	29,22
Facture	ROANNAIS TOURISME	Adhésion 2026 communication sur gîte ds canaux de Roannais Tourisme	90,00
Facture	NORDNET	Tel internet école novembre 2025	46,90
Facture	NORDNET	Tel portable gîte conso octobre 2025 et novembre 2025	0,76
Facture	ROANNAIS AGGLOMERATION	AC novembre 2025	320,00
Facture	DARTY Grand Est	Réfrigérateur Proline TTR94WH	130,00
Facture	BETAMAT DECO BRICO	Verrou et rangement sécurisé pr clés Castel + ruban adhésif orange + sachet visserie + tablette biblio + fil attache + eau démin + tenaille + 2 clés biblio + 8 clés	239,20
Facture	LA POSTE	Affranchissement octobre 2025	67,06
Facture	TSA	Tel internet mairie abo nov 2025 conso oct 2025	144,00
Facture	RELYENS SPS	Cot RELYENS SPS - Rémunérations - novembre 2025 - AFF-2025-14689	54,04
Facture	COFORET	Livraison bois du 16/01/2025 au 23/10/2025	7435,62
Facture	BALLANSAT RENAISON	Commande école	343,98
Facture	BALLANSAT RENAISON	Commande école	82,51
Facture	LE PLAISIR VERT	Gerbe du 11 novembre 2025	50,00
Facture	AGUIARENSE	2 tuniques Damien GUILLIER	78,00
Facture	AGUIARENSE	2 tuniques, 2 pantalons, 1 paire de chaussures pour Silvina PEREIRA RODRIGUES	207,00
Facture	PHARMACIE DE RENAISON	Pansements, désinfectant	34,20
Facture	GARDETTE	Remplacement de 2 cylindres sur organigramme à l'école	239,47
Facture	MEUNIER ROMAIN SARL	Broyeur de haie d'accotement de voirie	2088,00
Facture	SOCOTEC EQUIPEMENT	Vérif élec église, salle Bel Air + vérif gaz salle Bel Air	336,90

Facture	SOCOTEC EQUIPEMENT	Vérif élec 2025 mairie, école, gîte st eustache, caveau + vérif moyens de secours mairie, école, salle Bel Air	831,61
Facture	AMICALE LAIQUE ET SPORTIVE RENAISON	Panier garni course Treille en côte roannaise 2025	30,00
Facture	DROUET CHRISTINE LOUISE	Vœux 18/01/25 + FNACA 19/03/25 + 08/05/25 + biblio 17/10/25 + conso bar	470,10
Facture	ORANGE INTERNET	tel internet agence postale abo du 20-11-25 au 19-12-25 et conso du 20-10-25 au 19-11-25	64,96
Facture	CRCA LHL	P6 1862767 échéance du 15/12/2025 (Réhabilitation local artisanal)	1299,29
Facture	CRCA LHL	P7 1955574 échéance du 15/12/2025 (Prêt travaux)	1085,34
Facture	COMMUNE ST HAON LE CHATEL	Commissions CB régie ALP CANTINE octobre 2025	5,08
Facture	COMMUNE ST HAON LE CHATEL	Commissions GDF et CB régie locations septembre 2025	227,94
Facture	COMMUNE ST HAON LE CHATEL	Commissions GDF régie locations octobre 2025	47,19
Facture	CELDA	FRAIS DOSSIER PRET CE 759920G ECH 20-11-25	76,00

Jean-Paul DESCOMBES fait une remarque sur les travaux effectués aux remparts, ceux de charpentes ont détérioré l'entrée des remparts et ceux de nettoyage de la végétation ont fait de grosses traces de pneus. Nous ferons une information à ces 2 entreprises.

Claudine LIABOEUF arrive à 18h30.

0'' - Information sur les déclarations d'intention d'aliéner présentées en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

Depuis le Conseil Municipal du 05 novembre 2025, la délégation de compétence a été utilisée 2 fois (cf. arrêtés A 2025-88, A 2025-92) :

Maître CREPET Christelle, Notaire à La Pacaudière, 37 Cour de la Forge 42 310 LA PACAUDIERE, a déclaré le 17 novembre 2025 son intention d'aliéner les parcelles d'immeuble cadastrées A n° 1382 de 00 ha 05 a 45 ca située « Saint-Haon-le-Châtel » et A n° 1384 de 00 ha 06 a 07 ca situées « Saint-Haon-le-Châtel », appartenant à MUTLUER Bulent et AYYILDIZ Ayla domiciliés 8 rue de la Livatte 42 300 ROANNE.

- Décision de non préemption.

Maître TRAMBOUZE-LIVET Violaine, Notaire à Le Coteau, 1 rue Carnot 42 120 LE COTEAU, a déclaré le 19 novembre 2025 son intention d'aliéner la parcelle d'immeuble cadastrée A n° 1185 de 00 ha 08 a 06 ca située « 51 Chemin des Lorisses » appartenant à ALLIADE HABITAT domicilié 173 Avenue Jean Jaurès 69 007 LYON.

- Décision de non préemption.

A – DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION

1 - Modification de la quotité hebdomadaire du poste de 17h30 en le passant à 21h30 à compter du 02/03/2026 – Modifie la déli 12 du 08-04-2021 de création et la déli 7 du 24-04-2023 de modification

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

1. le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
2. pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures,
3. si cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique,
 - le motif invoqué,
 - la nature des fonctions,
 - le niveau de recrutement,
 - le niveau de rémunération,

Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée maximale de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette durée de six ans, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Considérant le tableau des effectifs délibéré le 03 avril 2025,

Considérant que les besoins du service de l'école nécessitent l'augmentation de la quotité hebdomadaire annualisée de l'emploi permanent de 17h30 correspondant au grade d'Adjoint technique territorial pour la restauration scolaire, le nettoyage des locaux et l'animation de l'Accueil de Loisirs Périscolaire. Cette personne fera du ménage à la mairie et à la salle Bel Air et ces prestations ne seront plus réalisées par la société de nettoyage,

Considérant qu'il s'agit d'un emploi permanent d'une commune de moins de 1 000 habitants, celui-ci peut être pourvu par un agent contractuel dans le cadre de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique,

Le Maire propose à l'assemblée,

1. la suppression de l'emploi permanent de restauration scolaire, de nettoyage des locaux de l'école et d'animation de l'Accueil de Loisirs Périscolaire à temps non complet annualisé à raison de 17h30 hebdomadaires correspondant au grade d'adjoint technique territorial à compter du 02 mars 2026,

2. la création d'un emploi permanent de restauration scolaire, de nettoyage des locaux et d'animation de l'Accueil de Loisirs Périscolaire à temps non complet annualisé à raison de 21h30 hebdomadaires correspondant au grade d'adjoint technique territorial à compter du 02 mars 2026,
3. que cet emploi puisse être occupé par un agent contractuel dans le cadre de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique,
4. l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
 - Restauration scolaire,
 - Entretien des locaux,
 - Animation de l'Accueil de Loisirs Périscolaire.
5. l'agent recruté devra détenir une expérience professionnelle,
6. la rémunération correspondra au grade d'adjoint technique territorial dans la limite du 7ème échelon,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants :

1. de supprimer l'emploi permanent de restauration scolaire, de nettoyage des locaux de l'école et d'animation de l'Accueil de Loisirs Périscolaire à temps non complet annualisé à raison de 17h30 hebdomadaires correspondant au grade d'adjoint technique territorial à compter du 02 mars 2026,
2. de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet annualisé à raison de 21h30 hebdomadaires de restauration scolaire, de nettoyage des locaux et d'animation de l'Accueil de Loisirs Périscolaire au grade d'adjoint technique territorial à compter du 02 mars 2026,
3. de préciser qu'il s'agit d'un emploi permanent, celui-ci sera pourvu par un agent contractuel dans le cadre de l'article L332-8 3° du code général de la fonction publique,

Le contrat sera conclu pour une durée déterminée maximale de trois ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite d'une durée maximale de six ans. A l'issue de cette durée de six ans, si ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

4. l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
 - Restauration scolaire,
 - Entretien des locaux,
 - Animation de l'Accueil de Loisirs Périscolaire.
5. l'agent recruté devra détenir une expérience professionnelle,
6. la rémunération correspondra au grade d'Adjoint technique territorial dans la limite du 7ème échelon,
7. Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste,
8. les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

2 - Modification du tableau des effectifs à compter du 02 mars 2026

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de supprimer le poste d'Adjoint technique territorial à raison de 17h30 hebdomadaires annualisées à compter du 02 mars 2026 et de créer un poste d'Adjoint technique territorial à raison de 21h30 hebdomadaires annualisées à compter du 02 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :
 Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial du 06 novembre 2025,
 Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique,
 Vu le tableau des emplois :

- Décide d'adopter les propositions de Monsieur le Maire,
- Décide de modifier comme suit le tableau des emplois :

EMPLOIS COMMUNAUX					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Effectif avant le 02/03/2026	Effectif au 02/03/2026	Durée hebdomadaire
Agent de restauration scolaire, d'entretien des locaux et d'animation de l'ALP	Adjoint technique territorial	C	1	0	17h30
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Effectif avant le 02/03/2026	Effectif au 02/03/2026	Durée hebdomadaire
Agent de restauration scolaire, d'entretien des locaux et d'animation de l'ALP	Adjoint technique territorial	C	0	1	21h30

- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2026.

3 - Convention à titre gratuit avec Roannais Agglomération pour l'usage de l'application « Atelier fiscal »

Roannais Agglomération propose aux communes de bénéficier d'une application permettant l'accès à des données fiscales et des simulations utiles le cas échéant pour des décisions en matière de fiscalité locale. Cette mutualisation est totalement gratuite pour les communes et sera effective à compter du 01.01.2026.

La signature d'une convention de groupement de commande et celle d'une charte individuelle personnalisée sont prévues courant décembre 2025 avec les communes intéressées. La mise en exploitation de l'outil pour les communes volontaires et Roannais Agglomération est donc fixée au 01.01.2026. Des formations seront également proposées aux mairies pour s'approprier l'outil.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- Souhaite la mutualisation de l'outil « Atelier Fiscal » proposé par Roannais Agglomération et l'accès pour la commune de Saint-Haon-le-Châtel au logiciel,
- Accepte la convention de groupement de commande avec Roannais Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2026,
- Approuve la charte d'utilisation de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal de Roannais Agglomération,
- Donne délégation au Maire pour signer tout document produit à cet effet.

4 – Renouvellement du contrat avec VERTURA (ex-ARG) pour le logiciel de gestion de la cantine et de l'ALP du 01-01-2026 au 31-12-2028

Le logiciel de réservation de la cantine et du périscolaire est efficace, fiable et allège les contraintes administratives.

Fabrice FALZONE présente donc la proposition de renouvellement de contrat de VERTURA pour l'utilisation de ce logiciel de gestion de cantine et d'Accueil de loisirs périscolaire - logiciel famille pour un montant d'abonnement annuel de 504.10 € HT soit 604.93 € TTC pour la période du 01-01-2026 au 31-12-2028 et propose de retenir ce contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat avec VERTURA pour l'utilisation du logiciel de gestion de cantine et d'Accueil de loisirs périscolaire - logiciel famille pour la période du 01-01-2026 au 31-12-2028.

5 – Délégation du conseil municipal à M. le Maire pour déposer le dossier de demande d'autorisation de travaux pour la restauration de la statue en bois de Saint-Laurent et pour 2 socles sécurisés (celui de Saint-Laurent et celui de Sainte-Anne et la Vierge)

Monsieur le Maire indique que les 2 statues à restaurer ont été choisies par Mme Josiane BOULON, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Arts de la Loire.

Saint Laurent étant inscrit au titre des objets mobiliers et l'église étant inscrite au titre des monuments historiques, la statue de Saint Laurent et les 2 socles bénéficieront d'une subvention de la DRAC.

Monsieur le Maire explique qu'avant d'entreprendre les travaux pour la restauration de la statue en bois de Saint-Laurent et pour l'installation de 2 socles sécurisés (celui de Saint-Laurent et celui de Sainte-Anne et la Vierge) à l'église, il est nécessaire de déposer un dossier de déclaration préalable de travaux sur objet mobilier inscrit.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à signer la déclaration préalable de travaux sur objet mobilier inscrit relative à la restauration de la statue en bois de Saint-Laurent et à l'installation de 2 socles sécurisés à l'église (celui de Saint-Laurent et celui de Sainte-Anne et la Vierge).

6 – Demande de subvention auprès de la DRAC pour les travaux de restauration de la statue en bois de Saint-Laurent et pour 2 socles sécurisés (celui de Saint-Laurent et celui de Sainte-Anne et la Vierge)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux contribuant à s'inscrire dans la continuité de la mise en valeur de notre église Saint-Eustache.

Il s'agit de la restauration de la statue en bois de Saint-Laurent et de l'installation de 2 socles sécurisés, l'un pour Saint-Laurent, l'autre pour Sainte-Anne et la Vierge.

Le montant du projet se porte à 4 412.04 € HT soit 5 294.45 € TTC dont 2 255 € HT pour la restauration de la statue en bois de Saint-Laurent et 2 157.04 € HT pour l'installation de 2 socles sécurisés.

Pour information, le coût s'élève à 2 265 € HT pour les travaux de restauration de la statue de Sainte Anne et de la Vierge. Cette restauration n'est pas subventionnée car la statue n'est pas protégée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- confirme ce projet de travaux de restauration de la statue en bois de Saint-Laurent et d'installation de 2 socles sécurisés au sein de l'église ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la DRAC AURA à hauteur de 30 % de la dépense HT soit 1 323 €.

7 – Demande de subvention complémentaire pour le mobilier de la bibliothèque au titre de l'Appel à Partenariat du Département pour le développement des bibliothèques pour l'année 2026

Christian RICHARD explique la rénovation de la bibliothèque municipale (locaux, mobilier et informatique) est achevée depuis novembre dernier.

Il se trouve que le Département de la Loire avait anciennement prêté du mobilier pour la bibliothèque municipale. A la suite de ces travaux de rénovation, ce mobilier doit être rendu au Département.

Pour remplacer ce mobilier, la commune a fait réaliser un devis complémentaire par l'entreprise DPC pour faire une demande de subvention complémentaire au titre de l'Appel à Partenariat du Département pour le développement des bibliothèques pour l'année 2026.

Christian RICHARD indique le coût de ce devis complémentaire et le plan de financement correspondant :

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT SUBVENTIONNABLE (€ HT)	FINANCEURS SOLICITÉS (ORGANISME OU COLLECTIVITE)	TAUX DE L'AIDE (%)	MONTANT DE LA SUBVENTION (€)	SUBVENTION ATTRIBUÉE O/N
ÉQUIPEMENTS MOBILIERS	6 711.63	Union européenne			
		État, DRAC			
		Région			
		Département (AAP)	80	5 369	
		EPCI			
		Commune(s)			
		Autres financements (à détailler)			
		Autofinancement	20	1 342.63	
TOTAL ÉQUIPEMENTS MOBILIERS	6 711.63		100	6 711.63	

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention complémentaire auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'AAP développement des bibliothèques au titre de l'année 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Approuve le plan de financement tel que décrit précédemment ;
- Autorise le Maire à solliciter la subvention complémentaire de 5 369 € auprès du Département de la Loire ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande de subvention.

8 – Demande de subvention au titre de la DETR 2026

Christian RICHARD explique au Conseil municipal le projet d'aménagement des voiries du cœur de bourg.

Christian RICHARD propose de solliciter l'Etat au titre de la DETR 2026 à hauteur de 80% des dépenses hors-taxe de l'estimatif suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montants HT	Nature des recettes	Taux	Montants
Travaux de voirie	322 377.50 €	Subvention DETR 2026 sollicitée	80 %	278 542 €
Frais de maîtrise d'œuvre	25 800 €			
		Fonds propres de la commune	20 %	69 635.50 €
TOTAL	348 177.50 €	TOTAL		348 177.50 €

Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2026.

Le coût total du projet se porte ainsi à 348 177.50 € HT soit 417 813 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'État au titre de la DETR 2026 pour le projet d'aménagement des voiries du cœur de bourg à hauteur de 80 % de 348 177.50 € HT soit 278 542 €.

9 - Demande de subvention au titre de l'enveloppe départementale de solidarité 2026

Christian RICHARD propose au Conseil Municipal d'effectuer des travaux qui sont éligibles au subventionnement de l'enveloppe départementale de solidarité 2026 à savoir :

DESCRIPTION	MONTANT HT €
Travaux d'évacuation des WC du local au-dessus du Castel des Arts et branchement au réseau d'assainissement	655.55 €
Travaux d'acoustique dans la salle de restaurant scolaire	2 287.50 €
Travaux de restauration de la façade du gîte Saint-Eustache	8 657.00 €
TOTAL	11 600.05€

pour un montant total de 11 600.05 € HT. Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2026. Christian RICHARD demande au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 6 960 € au titre de l'enveloppe départementale de solidarité 2026 correspondant à un montant de travaux de 11 600.05 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve les travaux sus-cités,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de l'enveloppe départementale de solidarité 2026.

10 - Demande de participation auprès de Roannais Agglomération au titre du fonds de concours « Stationnements vélo » pour l'installation d'arceaux avec prise de recharge intégrée

Christian RICHARD explique au Conseil municipal le projet d'installation de 4 arceaux avec prise de recharge intégrée.

Christian RICHARD propose de solliciter une participation de Roannais Agglomération au titre du fonds de concours « Stationnements vélo » concernant les dépenses hors-taxe des devis suivants :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montants HT	Nature des recettes	Taux	Montants
4 bornes de recharge pour VAE	3 490 €	Fonds de concours « Stationnement vélo » de Roannais Agglomération sollicité	18.87 %	800 €
Travaux d'alimentation électrique	750.45 €			
		Fonds propres de la commune	81.13 %	3 440.45 €
TOTAL	4 240.45 €	TOTAL	100 %	4 240.45 €

Ces travaux seront inscrits au budget primitif 2026.

Le coût total du projet se porte ainsi à 4 240.45 € HT soit 5 088.54 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 8 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à solliciter Roannais Agglomération au titre du fonds de concours « Stationnements vélo » pour le projet d'installation de 4 arceaux avec prise de recharge intégrée à hauteur de 18.87 % de 4 240.45 € HT soit 5 088.54 €.

A noter que parallèlement des panneaux d'avertissement de circulation à vélos à l'entrée du village seront installés. La mise en place de ces panneaux n'entrent pas dans le cadre de ce fonds de concours.

11 - DM 5 Equilibre des chapitres de fonctionnement et des opérations d'investissement en fin de gestion comptable 2025

Cette décision modificative n'est finalement pas nécessaire.

B - DOSSIERS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION

12 – Résiliation au 1^{er} janvier 2026 des 2 conventions entre la commune et OPHEOR relatives à l'entretien des espaces extérieurs du Puits Perron

A compter du 1^{er} janvier 2026 ; la commune ne sera plus en charge que des espaces publics communaux et OPHEOR entretiendra ses espaces.

13 – Demande d'ALLIADE HABITAT

Une demande a été adressée à la commune par ALLIADE HABITAT pour se porter garant à hauteur de 10 % des emprunts à contracter pour réaliser des travaux de rénovation thermique de 2 logements du Puits Perron.

Sur un coût de 95 659.40 € TTC de travaux, il est demandé à la commune de garantir 10 % du montant global des emprunts à hauteur de 81 300 € soit 8 130 €. Le conseil municipal est d'accord.

14 – Information de Jean-Paul DESCOMBES concernant le projet de divers achats au gîte Grenette

Le gîte doit investir dans quelques mobiliers d'amélioration pour le gîte : coffres de rangements pour le dortoir, porte-manteaux, lampes de chevet, lampadaire, linge de toilette, un fauteuil, des chaises. Le tout pour un montant estimé à 1 200 €.

15 – Date du prochain conseil municipal : Mardi 13 janvier à 18h30

C – QUESTIONS DIVERSES

16 – Invitation de M. le Sous-Préfet à une visite avec déjeuner

Gilbert MAGNAUD va prendre contact pour une rencontre très rapidement.

17 – Pour développer le sujet de la réfection du cœur médiéval du bourg et parallèlement la demande de classement du village en Petite Cité de Caractère en Auvergne Rhône-Alpes :

- Inviter Mme SOULA, coordinatrice régionale à la Région AURA, pour visiter le village en prévision du montage d'un dossier,
- Prendre RDV avec Nicolas CHARGUEROS (qui viendra) pour échanger sur le classement de Le Crozet.

Jean-Paul DESCOMBES expose les grandes lignes de ce projet de labellisation. Les aides sont proposées avec des subventions des projets de 30 000 € à 150 000 €. Après l'audit de Mme SOULA, nous déciderons du suivi de ce projet. Sa visite n'engage à rien et le conseil municipal est d'accord.

18 – Départ de Tetiana CHEBYKINA

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Tetiana CHEBYKINA doit quitter le local au-dessus de l'école dans le courant du mois de décembre 2025.

Fin de séance à 19h32

La secrétaire de séance,
Nadine BASSOT



Le Maire,
Gilbert MAGNAUD

